

Rectificatif

Générale

modern

Rectificatif n° 95-0612/PR/EN concernant M. Hassan Aden Lodon

n° 95-0612/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
7 juin 1995

Numéro JO
n° 11 du 15/06/1995

Date du numéro
15 juin 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

à l'article premier de la décision 95-0084/PR/EN du 26/01/95 portant inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'instituteurs suppléants pour l'année scolaire 1994-1995 et classé dans les catégories de la convention collective du 28 juin 1973, en ce qui concerne Monsieur Hassan Aden Lodon. Au lieu de 3e catégorie A : (titulaire du BEPC ou assimilées) Salaire de base 59.400 Sursalaire 20.000 Total 80.000 Lire : 8e catégorie A : (titulaire du baccalauréat ou assimilée) Salaire de base 59.400 Sursalaire 29.500 Total 88.900 Le reste sans changement.